

## Fin de mandat d'Elisabeth Crépon à la CTI : bilan de l'action menée, des réalisations et perspectives pour le futur

*A l'occasion d'une conférence de presse organisée ce jour, la CTI a présenté un bilan du mandat d'Élisabeth Crépon, sa présidente sortante. Après 8 ans à la CTI, dont 6 à la tête de la commission, cette dernière a abordé les défis relevés et les actions de la CTI dans le contexte de l'enseignement supérieur, tout en ouvrant la voie dans la cadre de la stratégie ambitieuse de la CTI pour la période 2023-2027.*

### Point sur les éléments de réalisation et les succès :

---

La CTI a su ces dernières années renforcer le dialogue et **collaborer étroitement avec l'ensemble de ses parties prenantes**, qu'elles soient académiques, professionnelles, associatives au niveau national et international, permettant ainsi de généraliser les échanges d'informations et les actions coordonnées.

Concernant la méthodologie, le référentiel ingénieur a été simplifié et condensé, pour une mise en œuvre à partir de 2022-2023, les critères majeurs ont été réduits et précisés, le dossier de demande d'accréditation revu avec un meilleur recours aux données quantitatives. **Certaines thématiques transversales ont été incluses dans le spectre de l'évaluation** : adossement à la recherche renforcé, place de l'apprentissage accrue, généralisation des dimensions RSE. Réactivité et simplification ont guidé l'action de la CTI sur ces questions méthodologiques, **Les procédures en sont donc plus simples et efficaces** pour les établissements concernés, avec également l'appui d'une équipe permanente renforcée et un SI entièrement revu. Cela a permis à la CTI de mieux accompagner les établissements, et de répondre aux demandes croissantes des écoles d'ingénieurs soumises aux besoins des entreprises et de la société.

En sa qualité de garante de la qualité des formations d'ingénieurs, la CTI a ainsi su contribuer au développement d'une culture d'assurance qualité au sein même des établissements.

### **Au niveau international, la CTI peut être fière de nombreuses réussites.**

La CTI bénéficie d'une triple reconnaissance : membre de ENQA depuis 2005 et renouvelée systématiquement depuis, inscrite au registre EQAR, et labellisée par ENAAE pour délivrer le label EURACE. Avec la confirmation de son expertise, **la CTI contribue à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur** à travers les groupes de travail, les réseaux multilatéraux, et la délivrance de labels (la CTI est notamment l'agence qui délivre le plus de labels EURACE en Europe). Les membres et l'équipe permanente de la CTI participent également à plusieurs projets européens, qu'il s'agisse d'accompagner des agences d'assurance qualité en construction (Maroc, Tunisie) ou de se saisir des questions européennes clé telles que les micro-certifications, les universités européennes et le label/ diplôme européen.

**En résumé, le bilan de la CTI s'articule autour de 4 verbes : accompagner, simplifier, transformer, contribuer.**

### Les ambitions de la CTI jusqu'en 2027 :

---

La CTI s'est fixée une stratégie ambitieuse pour la période 2023-2027, visant à renforcer son rôle en tant qu'agence d'assurance qualité, à promouvoir le lien entre l'académique et le professionnel, et à garantir la qualité des formations d'ingénieur dans un contexte de transition. Parmi les objectifs clés :

### **Renforcement de l'organisation institutionnelle et fonctionnelle de la CTI**

La CTI vise à consolider son positionnement d'agence d'assurance qualité à la fois nationale et internationale. Pour ce faire, elle reprendra les réflexions pour la création d'une structure administrative et juridique renforçant son autonomie et sa capacité d'action. La coopération équilibrée avec d'autres organes nationaux d'évaluation, notamment le Hcéres, sera amplifiée. De plus, la CTI mettra en œuvre les conclusions de l'analyse externe réalisée récemment pour continuer à adapter son fonctionnement et répondre à la demande croissante d'ingénieurs et de cadres intermédiaires.

### **Promotion du lien académique-professionnel**

Pour valoriser le titre d'ingénieur diplômé et le Bachelor en sciences et ingénierie, la CTI mobilise sa structure paritaire fondée sur un collège académique et un collège socio-économique. Des espaces de réflexion déjà créés avec les branches professionnelles pour discuter de l'évolution des compétences et des méthodes d'apprentissage seront amplifiés par la création, en 2024, d'un Comité stratégique renforçant la gouvernance de la Commission.

### **Garantie de la qualité des titres dans un monde en transition**

La CTI révisé maintenant annuellement ses référentiels d'accréditation pour s'assurer qu'ils répondent aux évolutions de l'enseignement supérieur et des besoins socio-économiques. Le dialogue avec les parties prenantes sera maintenu, et la veille thématique sera renforcée en collaboration avec ses partenaires. La CTI veillera également à ce que les écoles maîtrisent parfaitement la démarche qualité et l'amélioration continue, notamment en intégrant rapidement les nouvelles dispositions des référentiels sur la responsabilité sociétale et environnementale.

### **Contribution à la stratégie nationale d'enseignement supérieur et de recherche**

La CTI souhaite nourrir le débat public sur les enjeux des formations d'ingénieurs et de Bachelor en sciences et ingénierie, affirmant ainsi son expertise reconnue. Le dialogue avec les parties prenantes externes, les branches professionnelles et les agences européennes et internationales doit encore être renforcé. Les échanges avec les conférences d'établissements doivent également être institutionnalisés.

### **Promotion du métier d'ingénieur et du modèle français**

La CTI organise et participe à des événements dédiés au modèle de formation des ingénieurs français. Elle soutiendra les actions de communication et de promotion menées par l'État, les conférences d'établissements, et les branches professionnelles pour garantir la diversité dans les écoles d'ingénieurs. L'activité d'évaluation à l'international sera développée, avec l'attribution du label EUR-ACE® au niveau Bachelor. La CTI s'investira encore davantage dans les réseaux européens d'assurance qualité et poursuivra les accords de reconnaissance du titre d'ingénieur avec des ordres professionnels étrangers.

**Avec cette stratégie forte et ambitieuse, la CTI se prépare à relever les défis futurs et à continuer de jouer un rôle clé dans l'assurance qualité des formations en ingénierie.**

### **A propos de la CTI :**

*La Commission des titres d'ingénieur (CTI) est un organisme paritaire indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les écoles d'ingénieurs en France (et sur demande à l'étranger) en vue de leur accréditation à délivrer le diplôme d'ingénieur diplômé, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. La CTI évalue également les formations de Bachelor des écoles d'ingénieurs en vue de l'attribution du grade de licence et décerne également des labels qualité européens aux formations d'ingénieurs (EUR-ACE®, CeQuInt)*

[Site web de la CTI](#)